L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTERAIRE.

Imprimé par F. DELAUP, *et publié tous les jours, rue St. Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.*

No. 203. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI 20 MAI 1829. Vol. II.

Conditions—L'ABEILLE parait tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'une PIASTRE par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de $10, en payant chaque semestre d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Editeur, ou [illegible] à les abonnés de la ville [illegible] de la campagne [illegible] jours [illegible] à envoyer la feuille à ceux qui ne [illegible] faire connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent *six escalins* pour la première fois, et *trois* escalins pour chaque insertion subséquente, pour chaque langue, *payable d'avance*, ou bien une piastre par carré, pour la première insertion, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, lorsqu'on ne voudra payer qu'après la dernière publication.

SAVON—100 caisses Savon No. 1 de qualité supérieure, de la fabrique de Thomas Hyde et Co. en débarquement du brick América, venant de Boston, et à vendre par

STETSON & AVERY,
12 fév. Rue Royale, No. 67.

Aux amateurs de beaux Chapeaux.

Les soussignés viennent de recevoir par le paquebot Frances, de New-York, un assortiment de superbe CHAPEAUX de différentes qualités qu'ils offrent à vendre avec une grande quantité de Bottes, Souliers et linge fait, fin et commun.

27 fév. MATHIEU & PINTA.
Rue de la Levée entre Conti et Bienville, N° 46.

CHAPEAUX.

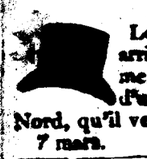

Le soussigné a reçu, par le dernier arrivage de New-York, un joli assortiment de CHAPEAUX, provenant d'une des premières fabriques du Nord, qu'il vendra à des prix très modérés.

7 mars. E. DEBERGUE.

PENSION BOURGEOISE.

MME BLOIS prendra en pension des personnes décentes, dans la maison au coin des rues Poydras et Tchoupitoulas, faubourg Ste. Marie, au prix les plus modérés. [illegible]

VROUMAGE offre à vendre les articles suivans reçus par le Philetus du Havre

3 balles Toile écrue pour pantalon.
7 dito Coutil do. pour pantalon.
D'importations antérieures.
300 bques. Vin rouge de toutes qualités.
1500 caisses dito et blanc dito.
300 dito Prunes.
Huile d'olive, fil de Rennes, fil à voile et à laine, Champagne mousseux, bonchons, eau de Cologne, &c. &c. 27 fév.

AVIS.—Toutes les personnes ayant des réclamations contre la succession de la feue Vve. Dreux sont priées de les présenter au soussigné, exécuteur testamentaire.

17 mars—3 A. DREUX.

LOTERIE
DE L'EGLISE CATHOLIQUE
DES NATCHITOCHES,
6ème. CLASSE.

Le tirage aura positivement lieu à la Nouvelle-Orléans, le JEUDI 21 Mai 1829.

Le tirage de la 7e. classe de la Loterie des Natchitoches aura lieu le 6 Juin 1829.
Le tirage de la 8e. classe de la même Loterie aura lieu le 27 Juin 1829.
Le tirage de la 9e. classe de la même Loterie aura lieu le 11 Juillet 1829.
Le tirage de la 10e. classe de la même Loterie aura lieu le 25 Juillet 1829.
Le tirage de la 11e. classe de la même Loterie aura lieu le 8 Août 1829.

PROSPECTUS.

1 lot de	$ 10000	est	$ 10000
1 do	do 4000	do	do 4000
1 do	do 2500	do	do 2500
1 do	do 1800	do	do 1800
1 do	do 1600	do	do 1600
1 do	do 1352	do	do 1352
6 lots	de 750	do	do 4500
6 do	de 550	do	do 3300
6 do	de 350	do	do 2100
157 do	do 60	do	do 9360
780 do	do 8	do	do 6240
7800 do	do 4	do	do 31200
8760 Lots.			77952

PRIX DES BILLETS.

Billets entiers, $4; moitiés, $2; quarts, $1.—Chaque paquet entier ne pourra gagner moins de $16; les moitiés et quarts en proportion.

J. B. FAGET, DIRECTEUR,
29 avril *Rue de Chartres, No. 118.*

MAISON A VENDRE.

CETTE maison est située sur le canal Carondelet au coin de la rue Trémé. Elle est batie en bois et composée de deux grandes chambres, deux cabinets et deux galeries, l'une sur le devant et l'autre sur le derrière, sur un terrain de la Corporation [illegible] de face sur le dit [illegible] de profondeur; [illegible] et entouré en pieux [illegible] debout:—S'adresser à cette imprimerie pour les conditions 21 Avril

---

NEUVIEME CLASSE DE LA
LOTERIE
DE L'EGLISE EVANGELIQUE
FRANCAISE,

Dont le Tirage aura lieu le 27 Mai 1829.

D. MALCOLM—DIRECTEUR.

SYSTEME PECULIER DE [illegible] DES LOTS.
7950 Lots Imprimés et scellés [illegible] blancs.

Aussitôt Cinq Lots d'ayant été tirés, ils [illegible] annoncé, [illegible] suivis à sortir dans [illegible]

☞ *Un Figure [illegible] Lots [illegible] Lots.*

PROSPECTUS :

1	Lot de	$ 5000	est	$5000
1	" "	2500	est	2500
1	" "	1600	est	1600
1	" "	1200	est	1200
2	" "	1000	est	2000
2	" "	750	est	1500
2	" "	500	est	1000
14	" "	150	est	2100
14	" "	80	est	1120
112	" "	40	est	4480
150	" "	15	est	2250
150	" "	5	est	750
7500	" "	3	est	22500
7950 Lots,		15,000 Billets,		$48,000
7050 Blancs,				

MODE DU TIRAGE.

Dans cette méthode perfectionnée, il y faut trois roues. Dans celle du côté gauche on placera 150 ballottes, numérotées depuis 00, 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, jusqu'à 149 inclusivement. Dans la roue du milieu on placera aussi 150 ballottes, numérotées depuis 00, 01, 02, 03, 04, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, jusqu'à 99, et encore 00, 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, jusqu'à 49 inclusivement. Dans celle du côté droite ou troisième roue, on placera tous les lots au-dessus de quinze piastres, dont le nombre sera également de 150, et on procédera au tirage selon l'usage. Les deux premiers numéros sortis de la première et seconde roue, étant mis ensemble, formeront un numéro quelconque de la loterie, et on lui accordera le lot qui sortira au même tems de la troisième roue. Exemple, supposons que le No. 146 est sorti de la première roue et le No. 29 de la seconde roue, en les joignant ensemble de cette manière [146 29] alors le billet ayant le No. 14629 lui sera accordé la somme qui sortira au même tems de la troisième roue. De cette manière on tirera tous les numéros ainsi que les lots. Les 7500 lots de trois piastres chaque, seront accordés aux billets dont les numéros se termineront par le dernier chiffre du nombre qui gagnera le gros lot de $5000: c'est-à-dire, que si le gros lot échoit à un nombre pair, alors tous les billets qui finiront par un 0, 2, 4, 6, 8 ou un 0, auront droit à un lot de trois piastres; mais si le gros lot échoit à un nombre impair, alors tous les numéros impairs, ou qui finiront avec un 1, un 3, un 5, un 7 ou un 9, auront droit à un lot de trois piastres. Les 150 lots de quinze piastres chaque, seront accordés aux billets dont les numéros se termineront avec les deux derniers chiffres du premier numéro tiré. Les 150 lots de cinq piastres seront accordés à ceux qui auront les deux derniers chiffres du numéro suivant tiré de différente terminaison, chaque dans le même ordre.

Le droit d'un gros lot n'empêchera pas le même billet d'avoir droit à un lot inférieur. Celui qui achètera deux billets, pourvu qu'ils soient pair et impair, est sûr de gagner un lot, et de cette manière deux billets ont la chance de gagner trois lots.

PRIX DES BILLETS.

Billets entiers $4, demis $2, quarts $1, paquets $40 garantis $15.

S'adresser au
BUREAU DU DIRECTEUR,
No. 54, rue de Chartres; Ou au
BUREAU DE LA ROUE DE FORTUNE,
No. 86, rue de Chartres. 13 mai.

Hôtel Pontchartrain.

LE Sr GIRAUDEAU Jne. a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de prendre le bel Etablissement du Lac, connu sous le nom d'*Hotel Pontchartrain*, tenu ci-devant par M. Coquet. Ayant fait quelques améliorations à cet établissement et mis tous ses soins à pouvoir recevoir dignement les personnes qui se présenteront, il ose espérer mériter l'encouragement du public.

Il annonce qu'il fera l'ouverture de cette maison Dimanche prochain, 26 de ce mois, et on y trouvera prêt tout ce qu'on pourra désirer. 25 avril.

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE,

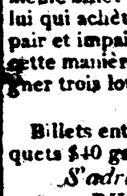

PARTI MARRON de chez le soussigné, depuis le 25 Mars dernier, le mulâtre nommé CHARLES, âgé d'environ 40 ans, ne parlant qu'anglais, taille d'environ 5 pieds 3 pouces français, très gras, figure ronde et les cheveux frisés, ayant une forte cicatrice au haut du front; il a mal à un pied, ce qui le fait boiter: il tombe quelquefois dans des crises, et a l'habitude de travailler sur la levée ou à bord des bâtimens. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui le conduira à la geole ou à son maitre, rue Bourgogne, entre les rues du Maine et St-Philippe.

Les capitaines de navires, bateaux à vapeur ou autres embarcations, sont prévenus de ne point recevoir ledit esclave à leur bord, sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois.

22 avril.—3. J. R. SAILLARD.

AVIS.

LA société qui a existée entre moi et A. FONVERGNE, est dissoute à dater de ce jour.

22 avril—3f. F. ESCOFFIE.

AVIS aux Cabateurs, Pacotilleurs et Colporteurs trafiquant dans l'Etendue de cet Etat.

LE soussigné, adjudicataire de la ferme des licences à accorder aux cabateurs, pacotilleurs et autres personnes trafiquant, vendant ou échangeant des produits ou marchandises sur les grandes routes et les cours d'eau de cet Etat, provient ceux que cela peut concerner, que son bureau est ouvert tous les jours au Bureau du Trésorier de la Ville, depuis 8 heures du matin jusqu'à 2 heures, où l'on délivrera les diverses licences pour douze mois, au taux qui est fixé par l'acte de la Législature approuvé le 18 Février 1825. et conformément à l'acte intitulé: "Acte relatif aux revenues de l'Etat et au paiement des dépenses casuelles de l'année 1826, et pour d'autres objets," approuvé le 25 Avril 1826.

Le Fermier vient de prendre des arrangemens avec plusieurs personnes, qui parcourent l'Etat, et ont l'obligation de dénoncer tous les caboteurs, pacotilleurs et colporteurs qui seraient trouvés à trafiquer sans licence, et de les poursuivre selon toute la rigueur des lois. MM. les juges de paroisse et autres magistrats, voudront bien faire tous leurs efforts pour obtenir l'exécution de la loi passée à cet effet: il y va de leur intérêt puisque l'amende payée par les délinquants est toute entière au profit de la paroisse dans laquelle ils sont condamnés.

Le Fermier prévient également que M. A. Galvez, est son agent général, et qu'il est autorisé à délivrer et faire délivrer des licences pour son compte, comme aussi à percevoir toutes les sommes qui peuvent lui être dues pour cet objet.

14 mai. J. J. RICHARD.

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans—ce 29 Avril 1829.—Présent l'honorable James Pitot.

Francisco Macini vs. *ses créanciers*

SUR la lecture et l'enrégistrement de la pétition et des documens relatifs à cette affaire, il est ordonné par la Cour qu'une réunion des créanciers dudit pétitionnaire ait lieu, en pleine Cour, le 21ème. jour de Mai 1829, à 10 heures du matin, à l'effet de délibérer sur l'objet de ladite pétition; et jusqu'à cette époque, toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont et demeurent suspendues.—Ce certifie l'extrait ci-dessus conforme.

30 avril—6 Thos. S. KENNEDY—Greffier.

AVIS—ATTENDU qu'Alexandre Williams shérif et collecteur de taxes pour la paroisse d'Ouest Baton-Rouge, s'est adressé à moi, l'effet d'annuler les deux obligations qu'il a souscrites le onzième jour de Février mil huit cent vingt sept, comme principal, conjointement avec Victor Hébert, Ursin Landry et Onéziphort Bernard, ses sécurités; et d'une obligation qu'il a souscrite le vingt-cinquième jour de Février mil huit cent vingt huit, comme principal, conjointement avec J. B. Hébert et Onéziphort Bernard, ses cautions;

Avis est donné par le présent, à toutes personnes intéressées de déduire, par écrit, au secrétariat de l'état, dans le délai de quatre-vingt dix jours, à dater de la dernière publication du présent, les raisons pour lesquelles lesdites obligations et hypothèques ne seraient pas levées et annullées.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le vingtième jour de Février 1829.

P. DERBIGNY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Par le Gouverneur, GEORGE A WAGGAMAN.
21 avril *Secrétaire d'Etat*

VROUMAGE offre à vendre les articles suivans reçus par les derniers bâtimens de Bordeaux et du Hâvre.

15 balles de brain pour moustiquaire, 3-4 1ère. qualité.
100 pièces de velours coton, (pour le marché espagnol.)
4 balles de toile grise pr. pantalon. 4 do léontine.
100 pièces coutil écru. 12 balles fil de Rennes, très fin.
D'importations antérieures.
250 bques vin rouge de Bordeaux de 24 à 50 piastres.
15 tierçons vin blanc haut Barsac et Sauterne.
25 caisses de prunes par 10c. de boite.
1500 do. de vin rouge et blanc, diverses qualités. 10 boucauds fil à voile et à seine.
15 cs. serrures et autres ferrements.
20 tierçons vin aigre blanc. 10 pipes eau de vie 4e. preuve.
20 damejeannes eau de vie de Cognac, très vieille, et 1ère. qualité.
80 do. vieux vin d'Oporto depuis 8 ans dans le pays.
40 barils de café 1ère. qualité, de St. Yago de Cuba.
50 surons de tabac de Cube, pour cigarres. 20,000 bouchons pr. bouteilles et damejeannes. 16 avril.

LES soussignés ont ouvert une fabrique de Cigarres des meilleures qualités de tabac, en même tems ils tiennent en magasin du tabac en feuille de la Havane et de Cube, en gros et en detail, des cigarres importés directement de la Havane, Sirop de calebasses, Confitures de la Havane et du Vin d'ananas d'une qualité supérieure et très convenable aux malades convalescents.—Rue Royale, No. 132 vis-à-vis de la pharmacie de Grandchamps.

8 mai. LOHMANN & ROBRIGUEZ.

CAFE DE LA HAVANE.—Un lot de 82 sacs Café vert de la Havane première qualité, à vendre par D. G. BORDUSAT & Co.
11 mai. Rue Royale, No. 108.

AVIS.

ATTENDU que Samuel S. Wheeler s'est adressé à moi, demandant la conciliation de deux obligations souscrites par lui, la première, le 16 Avril 1828, comme Shérif de la paroisse de la Fourche-Intérieure, conjointement avec Henry F. Knoblock et Jean Louis Labadie & Co. comme cautions; la seconde, le 18 Avril 1828, comme Collecteur des taxes de la dite paroisse, conjointement avec John Marangue et Achille B. Thibodeaux, comme cautions.

Avis est par le présent donné à toutes personnes intéressées d'avoir à fournir, par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, dans les 90 jours qui suivront la publication de cet avertissement, les raisons pour lesquelles les dites obligations ne seraient pas levées et annullées.

Donné sous ma main et le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nelle-Orléans, le trentième jour de Mars, mil-huit-cent-vingt-neuf, et la cinquante troisième année de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique. P. DERBIGNY,

Gouverneur de la Louisiane.
G. A. WAGGAMAN
Secrétaire d'Etat. 31 mars

AVIS.

ATTENDU que William C. Randall s'est adressé à moi, demandant que l'obligation qu'il a souscrite le vingtième jour de Mars mil-huit-cent-vingt sept, comme annotateur des hypothèques de la paroisse de l'Ascension, conjointement avec David A. Randall, comme caution, soit levée et annulée;

Avis est donné à toutes les personnes que cela peut intéresser, d'avoir à présenter, dans quatre-vingt dix jours à compter de la date de la dernière publication des présentes, au bureau du Secrétaire d'Etat, les raisons pour lesquelles lesdits engagemens ne seraient pas annullés et les hypothèques legales qui en résultent ne seraient pas levées et éteintes.

Donné à la Nouvelle-Orléans, sous ma signature et mon sceau, ce deuxième jour d'Avril mil-huit cent vingt neuf et dans la cinquante-troisième année de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

P. DERBIGNY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Par le Gouverneur.
GEORGE A. WAGGAMAN,
4 avril—1m *Secrétaire d'Etat.*

CHAPEAUX de Castor supérieurs à tout ceux arrivés précédemment à vendre en gros et en détail par le soussigné.

10 Jan. E. DEBERGUE.

DEMANDE D'EMPLOI.

UN jeune homme bien recommandé et qui pourrait s'employer sur une habitation en qualité de gérant, et même d'ingénieur, s'il s'y trouvait un moulin à vapeur. Il peut enseigner les premiers élémens des langues Française, Anglaise et Espagnole. S'adresser au bureau de l'Abeille. 1er avril

---

DEPARTEMENT DES POSTES.

ON recevra jusqu'au 12 de Juillet à ce bureau, des soumissions pour le transport de la Malle, trois fois par semaine, entre la Nouvelle-Orléans et la Mobile, par Pascagoula, dans des voitures et des bateaux à vapeur.

Quitter la Nouvelle-Orléans, tous les Dimanches Mercredis et Vendredis, à 8 heures du matin.

Arriver à la Mobile, les Lundis, Jeudis et Samedis suivants, à 2 heures après midi.

Quitter la Mobile, tous les Lundis, Jeudis et Samedis, à 10 heures et demie du matin.

Arriver à la Nouvelle-Orléans, tous les Jeudis, Vendredis et Dimanches suivants, à 4 heures de l'après midi.

Ce service devra commencer le 1er. Octobre prochain et continuer quatre ans.

W. T. BARRY,
14 mai. Directeur des Postes.

DEMANDE D'EMPLOI.

UN jeune homme de cette ville connaissant les langues Française et anglaise, ayant quelques notions de l'espagnol et de la tenue des livres, et possédant les mathématiques jusqu'où elles peuvent être nécessaires dans le commerce, désirerait trouver une place de commis dans une banque, chez un négociant ou dans une administration quelconque; il donnerait sur son compte tous les renseignemens qu'on pourra désirer.—S'adresser au bureau de cette feuille. 6 mai.

CAFE'.

200 sacs Café de la Havane, 1ère. qualité à vendre par BOWERS, OSBORN & Co.
8 mai.

AVIS.—Le soussigné, avocat, a transporté son bureau à la rue St. Pierre, No. 90, entre Bourbon et Royale.

28 avril—3 GEO. A. WAGGAMAN.

Florences, Draps français &c.

LES soussignés débarquent dans ce moment des navires Waltham et Milton de Bordeaux, et offrent à vendre

Des Florences de couleurs assorties.
Draps français et circassiennes.
4ème. preuve Eau-de-vie Cognac, en pipes et en barils de 18 gallons, d'une qualité supérieure.
Tableaux à musique.
Vinaigre de vin blanc, Fruits à l'eau-de-vie et un assortiment général de vin rouge de Bordeaux, en barriques et en caisses. G. & BORDUZAT & co.
8 avril Rue Royale, No. 108.

LOTERIE
DE L'EGLISE CATHOLIQUE
DES Natchitoches, &c.

Devant se tirer positivement à la Bourse, le Jeudi 21 Mai.

PROSPECTUS.

1	lot de	$10,000		$10,000
1	" "	4,000		4,000
1	" "	2,500		2,500
1	" "	1,800		1,800
1	" "	1,600		1,600
1	" "	1,352		1,352
6	" "	750		4,500
6	" "	550		3,300
6	" "	350		2,100
156	" "	60		9,360
780	" "	8		6,240
7800	" "	4		31,200
8,760 Lots				$ 77,952
15,600 Billets blancs.				

Dans cette Loterie composée de 30 numéros par permutation, il y aura vingt-quatre prix avec trois des numéros tirés sur les 30; 936 avec deux et 7,800 avec un seul numéro. Les billets restant au nombre de 15,600, n'auront aucun des numéros tirés, et seront par conséquent des billets blancs.

Pour déterminer les prix, les 30 numéros depuis un jusqu'à 30 inclusivement, seront placés dans une roue le jour du tirage, et l'on en tirera 4 d'entre eux: et le billet qui aura les 1er., 2e. et 3e. numéros tirés dans l'ordre dans lequel ils auront été tirés, aura droit à..... $10,000

Et les cinq autres billets qui auront les mêmes numéros, dans l'ordre suivant, auront droit à ce qui leur revient respectivement, comme suit:

No. 1, 3 et 2	4,000
2, 1 et 3	2,500
2, 3 et 1	1,800
3, 1 et 2	1,600
3, 2 et 1	1,352

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir: les 1er. 2e. et 4e., dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit chacun à..... 750

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir, les 1er. 3e. et 4e., dans quelque ordre se soit, auront droit à..... 550

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir, les 2e., 3e. et 4e. dans quelque ordre que ce soit, auront droit à..... 350

Tous les autres billets, au nombre de 780, ayant deux des numéros sortis, auront droit chacun à..... 8

Les 7800 billets, ayant un des numéros sortis, auront droit chacun à..... 4

Tout billet qui aura gagné un prix ne pourra avoir droit à un prix moindre que celui qu'il aura obtenu.

Les prix seront payables quarante jours après le tirage, et seront sujets à la déduction ordinaire de 15 pour cent.

Tous les ordres, franc de port, seront exécutés avec promptitude, en s'adressant à J. B. FAGET, rue de Chartres, N°118.

Prix des Billets.

Entiers $ 4, demis 2, quarts 1. Chaque paquet ne pourra gagner moins de $16; demi et quart en proportion.

J. B. FAGET.—*Directeur,*
rue de Chartres, No. 118, entre les
11 mai rues Conti et St.-Louis.

VR. ROUMAGE offre à vendre les articles suivants en débarquement des navires Henry Astor et Roxelane, de Bordeaux:

Eau-de-vie en pipes 4ème. preuve (Depuy)
Vin rouge en barriques diverses crus,
Vinaigre blanc 1ère. qualité,
Vin blanc de Graves, haut Sauterne et haut Barsac, en tierçons,
Vin blanc en caisses, haut Barsac et haut Sauterne,
Do. do. 1ères. Graves par caisses de 24 bouteilles,
Vin rouge en caisses, Chateau-Margaux, St. Julien &c
Do. do. Gruau Larose, Leoville, Chateau Lafitte par caisses de 12 bouteilles et 24 bouteilles,
Vivres conservés, tels que Sardines crues au beurre et à l'huile, Framboises, Cerises, Fraises, Abricots, Coings &c.
Fruits à l'eau-de-vie, Saucissons de Lyon,
Prunes par 10,00 de caisse,
Liqueurs par caisses de 12 bouteilles,
Fil à voile par pelotes de 10 à 20 à la liv
Fil à seine par écheveaux,
Fil de Rennes blanc, fin,
Lignes de pêche,
Serrures fines de 4, 5, 6, 7 et 8 pouces et autres ferrements
De plus, en magasin—Vin de Champagne mousseux, 1ère. qualité de 1825, et divers autres articles. 21 nov

---

REMEDE
Infaillible contre la dyssenterie.

AVIS.—Une ancienne habitante de St. Domingue possède, pour guérir la dyssenterie, un remède qui n'a jamais manqué de produire à ceux qui s'en sont servi, les plus grands soulagements. Son mode de traitement est fort simple: elle n'exige rien du malade qu'après la guérison finale; elle traitera gratis les personnes indigentes; ces dernières payeront seulement le coût des remèdes.—S'adresser au bureau de l'Abeille. 16 avril.